

BUREAUX: Rue Nain, 1. ROUBAIX: Trois mois... 12 f. Six mois... 23 f. Un an... 44 f.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT: J. REBOUX. Le Nord de la France: Trois mois... 18 f. Six mois... 26 f. Un an... 54 f.

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée.

C'est mardi prochain que doivent s'ouvrir devant la Cour d'assises de la Seine les débats de l'affaire Troppmann.

Ces débats, qui ne peuvent manquer d'avoir un grand retentissement, offriront surtout un douloureux intérêt pour la ville où vécut la famille Kinck.

Le Journal de Roubaix a donc pris ses mesures pour donner in extenso, et en avance sur tous les journaux, le compte rendu des audiences. Notre service sténographique est dès maintenant organisé et nos correspondants nous feront connaître par dépêches tous les incidents importants qui pourront surgir dans le cours des débats.

Le numéro a deux suppléments

ROUBAIX 26 DÉCEMBRE 1869

Il résulte des questions soumises à la Chambre à la fin de la séance de vendredi par M. Jérôme David et des paroles de M. le président Schneider en réponse à ces questions, qu'après la clôture de la session extraordinaire qui aura lieu lundi, l'ouverture de la session ordinaire se fera séance tenante et que la Chambre constituera son bureau avant de prendre ses vacances du nouvel an. Quel sera le terme précis de la prorogation? Nous ignorons encore, mais telle est l'urgence des questions à résoudre dans l'ordre politique, aussi bien que dans l'ordre administratif, qu'on se sent autorisé à regarder comme prochaine la reprise des travaux du Corps législatif.

Un débat incidentel s'est engagé, au début de la séance de vendredi, sur l'affaire du nouveau règlement de la Chambre dont l'élaboration a été confiée à une commission spéciale. Nous ajouterons que M. Maurel-Duperré, chef des secrétaires-rédacteurs de l'Assemblée, a été envoyé en Angleterre pour y étudier le règlement de la Chambre des communes. M. Jérôme David a donc cru devoir prier M. Schneider de communiquer à la commission du règlement les renseignements qu'il a fait recueillir aux frais de la Chambre, afin qu'ils puissent être imprimés et distribués.

M. Schneider s'est empressé de déférer aux vœux exprimés, le rapport rédigé par M. Maurel-Duperré sera im-

primé et distribué; mais M. le président a préalablement signalé un fait assez généralement ignoré et dont il a eu la constatation officielle. La Chambre des communes n'a pas de règlement, pas plus, à vrai dire, que la nation anglaise n'a de Constitution. Ce sont les précédents, les mœurs, les usages qui sont les régulateurs de la conduite du speaker et de l'Assemblée elle-même. « Ma pensée, ajoute M. Schneider, c'est que la véritable Constitution doit être dans les mœurs, c'est que le véritable règlement doit être dans le sens pratique de tous les jours. Toutefois la modification de nos mœurs parlementaires ne peut pas s'opérer du jour au lendemain, je crois donc qu'en France il faut un règlement pour une Chambre française. »

L'Assemblée a paru donner un assentiment complet aux paroles de son président.

Les élections de MM. Choque, de Douai, Laugier de Chartreuse et Esquiros ont été validées hier, mais non sans une vive controverse au sujet de la première. On en jugera par les chiffres du scrutin. Pour l'adoption des conclusions du bureau 117 voix, contre 103 sur 220 votants.

L'élection de M. Isaac Pereire, dans l'Aude, reste seule à valider.

J. REBOUX.

Revue de la Presse

Les quelques journaux qui nous arrivent ce matin s'occupent des validations-Choque et Campaigno. Le Temps est sévère pour la politique des centres.

En ne votant pas, en masse, pour l'annulation de l'élection de M. de Campaigno, malgré les adjurations éloquentes de M. Thiers, le centre droit avait prouvé, avant-hier, combien peu il avait l'intelligence de la situation. En livrant hier sa grande bataille sur l'élection de M. Choque, très contestable assurément, mais beaucoup moins étonnante que tant d'autres qu'il a laissés valider en silence, le centre gauche a prouvé, de la façon la plus déplorable, qu'il n'était pas moins dépourvu de sens politique. Assurément, nous le répétons, l'élection du Nord était vicieuse; elle était vicieuse par une promesse de subvention, par des faits de corruption, par une connivence inqualifiable de l'administration avec les contrebandiers, contre lesquels, d'ordinaire, elle déploie tant de rigueurs. Mais qu'e-lee que cela pour des gens qui ont amnistié tant d'autres faits?

Nous n'avions pas eu l'occasion de voir jusqu'à présent la protestation de M. Lambrecht, mais au bruit qu'on en faisait, à l'annonce de la bataille qu'on voulait livrer sur son nom, nous pensions que nous allions voir réunies et accumulées, dans cette seule élection, toutes les illégalités signalées dans les autres. Eh bien, la vérité nous oblige à dire qu'il n'en est rien; et si l'on classait les élections dans l'ordre de la gravité des abus qui les entachent, l'élection de M. Choque aurait à peine le trentième rang. Pourquoi donc M.

de Talhouët, qui s'est abstenu dans maintes vérifications de pouvoir, a-t-il donné hier de sa personne, et M. de Goerg avec lui? Nous ne voulons pas, comme M. Choque, insinuer que c'est uniquement par amitié pour M. Lambrecht; mais il est certain qu'en choisissant si étrangement le moment d'entrer en lutte, ils s'exposaient à ce qu'on cherchât, ailleurs que dans des considérations politiques, la raison de leur ardeur.

« En réalité, ils demandaient à la Chambre de se déjuger, et sans lui donner des raisons suffisantes. Peut-être, la pauvreté relative des accusations qu'il apportait, peut-être M. de Talhouët aurait-il pu, sur cette élection, poser la question politique et faire condamner le cabinet. Alors il fallait laisser à des faits cent fois jugés et amnistiés ailleurs, et demander uniquement compte au gouvernement de son hostilité contre un membre de l'opposition dynastique; hostilité qui prouve évidemment qu'on veut des députés dociles, en non des interprètes de la volonté du pays. Sur ce terrain, le tiers-parti pouvait être très fort, mais il n'a pas eu assez de vigueur pour s'y placer, et, en plaçant uniquement les vices de l'élection, il a compromis sa cause, et dévoilé la faiblesse de ses principes. »

« 103 voix contre 117 se sont cependant prononcées pour M. Lambrecht contre M. Choque, car c'était bien un débat personnel. Il n'eût donc fallu qu'un déplacement de 8 voix pour annuler l'élection, mais nous ne craignons pas de dire que c'est été une conséquence de plus, et non pas un hommage à l'indépendance du vote universel. »

M. Jules Richard, du Figaro, est à peu près du même avis.

Si je disais que M. Choque, même dans sa propre affaire, ne sait pas parler, je n'ouffrirais personne. M. Choque est un des plus beaux produits de la candidature officielle, c'est tout dire. L'actuellement que les amis de M. Lambrecht, député sortant et concurrent de M. Choque, ont mis à combattre ce dernier, lui a servi, il a été validé par 117 voix contre 102.

Je n'ai retenu qu'un bon argument de M. Choque; mais cet argument prouve toute la naïveté de cet excellent député du centre. « De quoi M. Lambrecht peut-il se plaindre, dit-il, est-ce que je n'étais pas candidat officiel en 1863, lorsqu'il a été élu? C'est non bien que je lui ai repris. » Il est certain que la Chambre et le pays ont perdu en perdant M. Lambrecht et surtout en gagnant M. Choque; mais, vraiment, si l'on avait invalidé ce député du Nord, il aurait fallu s'étonner qu'on ait validé tant d'autres élections électorales, pour ne pas dire davantage.

Dans le même journal, M. Jouvin plaide la cause des princes d'Orléans et demande l'abrogation de la loi de bannissement édictée contre eux en 1848. Son article se termine ainsi :

« Napoléon III ne saurait méconnaître les sentiments du patriotisme désintéressé sur lesquels les princes de la famille d'Orléans ont, en tout temps, réglé leur conduite, et le souverain de la France est fait pour les comprendre. Je me bornerai à rappeler, à l'éternel honneur de ces illustres proscrits qu'en 1848, au moment où la nouvelle de la proclamation de la République était officiellement connue à Alger, le duc d'Aumale, cher au soldat, tenait dans sa main une armée puissante, et le prince de Joinville, adoré du marin, commandait à une escadre dévouée. Sur une lettre signée, je crois, d'un seul membre du gouvernement provisoire, l'un et l'autre résignèrent leurs commandements avec

une simplicité stoïque, engageant à l'obéissance générale et soldats. Est-il besoin de rappeler au neveu de l'Empereur, que le prince encore de Joinville, chargé de la glorieuse mission de ramener de Sainte-Hélène aux Invalides, le cercueil de Napoléon (une rupture avec l'Angleterre était alors imminente), déclara à son bord qu'il ferait sauter le vaisseau amiral plutôt que de rendre son glorieux dépôt à l'Angleterre? — B. Jouvin. »

Ferragus de la Cloche prétend ce matin que l'Empire n'existe plus.

« Comment l'Empire pourrait-il prétendre encore à la vie? Il s'est empoisonné lui-même. Cette autopsie des candidatures officielles trahit la mort; et voilà pourquoi, malgré la monotonie du dégoût, il est bon que cette discussion continue et que le pays soit édifié jusqu'à la fin sur le secret d'obtenir des majorités. »

Non-seulement il s'est tué, mais l'Empire a rédigé lui-même son épitaphe. Il a des naïvetés d'aveu qui dépassent les plus cruelles attaques du mépris. Jugez-en plutôt.

Il fait percer d'ailleurs une rue dont il est fier; et, ayant à nommer cette voie qui va de la Bourse au groupe de Carpeaux, c'est-à-dire du tripot à l'orgueil il choisit comme la voie sacrée et l'intitulé pompeusement la rue du Dix-Décembre!

Je n'aurais pas su, dans ma haine, inventer mieux; c'est le fer rouge de la République!

En province, nous ne nous sommes pas encore aperçus du décès de l'Empire; nous le croyons même bien vivant, assez au moins pour retarder longtemps encore l'avènement de cette République que M. Ullrich appelle à grands coups de cloche mais dont nous ne voulons nous à aucun prix. Ajoutons que M. Haussmann est fait preuve d'un grand tact en n'acceptant pas le nom dont on a décoré la rue nouvelle; mais tout le monde sait que le tact n'est pas la qualité dominante de MM. nos fonctionnaires.

La Presse, s'appuyant sur un article du Times, croit devoir émettre cette opinion que la Chambre actuelle ne supportera un ministère libéral que si l'Empereur le veut, et par condescendance pour lui.

Ce n'est donc pas à la République parlementaire. Ce régime ne sera fondé que lorsqu'il y aura en France, un ministère et une majorité d'accord pour gouverner suivant les règles constitutionnelles. Or, une telle majorité ne peut sortir que d'élections nouvelles. Tous les esprits politiques arrivent à la même conclusion. Il est plus urgent de changer la Chambre que de changer le ministère.

Après avoir reproduit l'article du Memorial diplomatique sur l'affaire du désarmement, le Journal des Débats dit :

« Un journal de Londres, la Pall Mall Gazette fait valoir d'autres considérations. Selon cette feuille, ce qui rend le désarmement impossible, c'est la situation de l'Europe, trop artificiellement partagée et divisée pour pouvoir être maintenue dans cet état sans les concours des armées permanentes. Avant donc de songer à réduire leurs forces respectives, les gouvernements européens devraient commencer par soumettre la question des réformes à apporter dans l'organisation de l'Europe; mais il serait fort à craindre, que ce congrès n'amenât la guerre plutôt qu'une consolidation de la paix. Cette conclu-

sion n'est point empruntée à la feuille anglaise, mais elle est la conséquence naturelle de son article. »

ALFRED REBOUX

Conseil Municipal de Roubaix

Stance extraordinaire du 22 Octobre 1869. (Suite)

Présidence de M. DESCAT, Maire.

M. le Maire demande l'avis du Conseil sur l'enquête de la rue de la Basse-Mazure.

Arts sur une enquête pour la rue de la Basse-Mazure.

Messieurs, l'Administration municipale

Vous avez voté une modification au tracé du plan d'alignement en ce qui concerne la rue de la Basse-Mazure, et ce projet a été soumis à une enquête d'utilité publique.

Nous déposons sur le bureau le procès-verbal de cette enquête qui contient deux propositions contraires au projet: l'une du sieur Pierre-Joseph Prouvost, ouïssieur à Roubaix, qui trouve que le sentier actuel de la Basse-Mazure est très suffisant pour le petit nombre d'habitants et d'habitations qui se trouvent sur ce parocour; l'autre du sieur Louis Omer Dachez, boulanger à Roubaix, qui donnerait son entière approbation au projet si un angle de sa maison n'était point frappé par le nouvel alignement.

M. le commissaire enquêteur déclare dans son avis particulier que les deux propositions ne sont pas fondées et que l'utilité de la rue projetée ne peut pas être mise en doute. L'alignement des Pères Récollets, la grande population ouvrière de ce quartier, les établissements industriels qui s'y forment sont des motifs suffisants pour transformer ce mauvais sentier en une excellente voie tracée en ligne droite.

En conséquence, Messieurs, nous vous proposons de déclarer que nonobstant l'opposition des sieurs Prouvost et Dachez, il y a lieu d'approuver la modification demandée au plan d'alignement de la ville en ce qui concerne la rue de la Basse-Mazure, conformément au point ci-joint.

Le Conseil adopte la modification proposée au plan d'alignement concernant la rue de la Basse-Mazure.

M. le Maire parle de l'établissement du Mont-de-piété.

Modification au projet du Mont-de-piété.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous adresser un avis favorable au projet de création d'un Mont-de-piété à Roubaix, et nous avons soumis à l'approbation de l'autorité départementale qui a jugé nécessaire d'apporter quelques modifications de détail dans l'organisation de cet établissement.

L'administration des hospices qui a pris l'initiative de ce projet, s'est empressée de se conformer aux indications de la Préfecture; ainsi qu'on peut en juger par le dossier qui se dépose sur le bureau et dont Messieurs les membres du Conseil sont priés de prendre connaissance. Je vous propose, Messieurs, de voter l'approbation de ce projet.

« Et Christine? » se demanda-t-il pour la première fois depuis deux heures.

Il ne lui avait jamais fait, même en pensée, une aussi longue infidélité. Il n'était pas possible d'aller maintenant chez elle; cependant il donna l'ordre au cocher de prendre par la rue de la Reine. Ce n'était pas son chemin.

« Il faut qu'il ait le diable au corps! murmura celui-ci en relevant son collet de fourrure; me faire faire un détour par cette bise aiguë!... il déchargea sa colère sur les pauvres chevaux, qui partirent au galop.

La chambre à coucher de la comtesse donnait sur la rue: les fenêtres étaient encore éclairées, non pas de ces molles lueurs qui tombent du sein voilé de la lampe nocturne, comme pour garder le sommeil, mais de la vive clarté des bougies qui annoncent l'insomnie de la veille, Christine n'était pas couchée.

« Pauvre âme! murmura Georges en cachant sa tête dans ses mains, elle veille et elle souffre! »

Quand l'égoïsme des mauvaises passions ne nous a pas encore pétrifiés le cœur, nous ne pouvons subir de torture plus cruelle que la pensée d'une souffrance éprouvée pour nous et à cause de nous par une créature noble et dévouée. Ces douleurs-là sont poignantes entre toutes, et il n'en est pas de plus

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX du 27 Décembre 1869.

— 20 —

CHRISTINE

PAR LOUIS ÉNAULT

X

(suite.)

Georges se retrouvait, non sans un secret plaisir, sur son ancien terrain. Il y avait plus d'un an qu'il vivait aux pieds de la comtesse, sans se permettre la distraction même la plus innocente auprès d'une autre. Il est vrai qu'il n'en avait pas eu même le désir. Il n'en trouva pas moins sa conduite extraordinairement méritoire. Il se dit que peu d'hommes à sa place auraient poussé aussi loin le scrupule de la fidélité, et que, jusqu'à un certain point, c'était même donner à Christine une preuve de défiance que de ne pas oser s'occuper d'une autre femme, comme si elle avait à redouter la comparai-

son. La conclusion de tout ceci fut qu'il devait faire un peu la cour à Nadège. Il est vrai que la jeune fille déploya pour sa conquête tout un arsenal de séductions; elle fut tour à tour railleuse, et mélancolique, étincelante de verve ou recueillie en des silences pleins de choses. Elle était trop habile pour se permettre l'allusion même la plus indirecte contre Christine, et M. de Simiane n'était point d'ailleurs homme à la permettre; mais elle sut, en deux ou trois occasions parler fort délicatement de ces grands sentiments du cœur, si beaux, qu'il faut les admirer partout où on les rencontre, mais si rares, qu'en les voyant on est excusé presque de leur porter envie. Tout cela fut indiqué plutôt que dit, avec ce tact suprême du monde, qui sait ne jamais blesser, glissant sur tout, n'appuyant sur rien. Puis Nadège dansait à merveille; ce qui ajoutait beaucoup de persuasion à ses paroles. Le cotillon suédois a des pas de caractère qui développent la grâce de la femme et rehaussent l'élégance de sa beauté.

Nadège le savait et en abusait. Au milieu de ces figures qui commencent l'émancipation des jeunes filles, en leur permettant quelque liberté dans leurs choix, elle fit à Georges l'hommage de tous les siens; elle sollicitait le mouchoir avec le regard humble et amoureux de l'esclave qui attend le bon plaisir de son maître; elle lui offrait le bouquet avec le geste d'une sultane qui veut prendre un

favori. Quand on la conduisit au fauteuil pour le pas du miroir, tous les danseurs défilèrent devant elle, comme une armée de prétendants; une main légère, rapidement passée sur la glace, semblait effacer chaque nouvelle image; c'était le signe du refus. Georges, à son tour, et le dernier vint plier le genou sur le coussin de velours. Une seconde de trop, peut-être, elle contempla dans le miroir le visage du jeune homme, où perceait une nuance d'inquiétude; puis, se penchant vers lui, elle étendit la main, comme pour le relever, et ils valsèrent ensemble. Elle emmena les pas. Georges, pour la soutenir sans doute, l'enlaça dans une étreinte plus puissante, et la rapprocha de sa poitrine. On eût dit qu'elle allait fléchir et indigner sa tête sur l'épaule du danseur; mais tout à coup elle se dégagea, et s'arrêtant :

« Assez! dit-elle, je vous en prie! » Georges la reconduisit à sa place, aussi troublé qu'elle paraissait l'être.

Tout finit en ce monde, même les cotillons. Georges regarda furtivement à sa montre; il était près d'une heure; il sortit en toute hâte. Il était comme enivré d'elle; véritable ivresse, en effet, car il y avait du trouble dans son bonheur. Ce n'était plus l'émotion sans mélange, si douce et si pure qu'il avait ressentie un an plus tôt en valsant avec Christine. Il éprouvait, au contraire, cette inquiétude vague qui précède, dit-on, le remords. L'air de la nuit, en frappant son front, se

et froid, calma l'exaltation malsaine de ses idées.

« Et Christine? » se demanda-t-il pour la première fois depuis deux heures.

Il ne lui avait jamais fait, même en pensée, une aussi longue infidélité. Il n'était pas possible d'aller maintenant chez elle; cependant il donna l'ordre au cocher de prendre par la rue de la Reine. Ce n'était pas son chemin.

« Il faut qu'il ait le diable au corps! murmura celui-ci en relevant son collet de fourrure; me faire faire un détour par cette bise aiguë!... il déchargea sa colère sur les pauvres chevaux, qui partirent au galop.

La chambre à coucher de la comtesse donnait sur la rue: les fenêtres étaient encore éclairées, non pas de ces molles lueurs qui tombent du sein voilé de la lampe nocturne, comme pour garder le sommeil, mais de la vive clarté des bougies qui annoncent l'insomnie de la veille, Christine n'était pas couchée.

« Pauvre âme! murmura Georges en cachant sa tête dans ses mains, elle veille et elle souffre! »

Quand l'égoïsme des mauvaises passions ne nous a pas encore pétrifiés le cœur, nous ne pouvons subir de torture plus cruelle que la pensée d'une souffrance éprouvée pour nous et à cause de nous par une créature noble et dévouée. Ces douleurs-là sont poignantes entre toutes, et il n'en est pas de plus